

Nanterre, le 21 octobre 2022

**Communiqué relatif à la mise en œuvre de la politique de rémunération des mandataires sociaux**

Conformément à la politique de rémunération du Directeur Général telle qu'approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2022, les objectifs chiffrés utilisés pour l'appréciation de la condition de performance du régime de retraite à droits acquis ont été actualisés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 octobre 2022, afin de prendre en compte le budget du Groupe Combiné (Faurecia + HELLA) désormais disponible.

Conformément à la pratique du groupe, pour des raisons de confidentialité, les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics.